

42^e EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE
du Club Français du Basset Artésien normand
et du Chien d'Artois

CAHORS

Le Samedi 29 Juillet 2023

Comité de l'Exposition
Nationale d'Élevage 2023

M. Bernard ROUSSET

M. Michel PLATRET

M. Dominique LACROIX

Commissaire Général : M. Bernard ROUSSET

Les renseignements contenus dans ce catalogue sont la propriété du Club Français du Basset Artésien Normand et du Chien d'Artois et ne peuvent être exploités sans son autorisation écrite.

Club Français du Basset Artésien Normand et du Chien d'Artois, association Loi de 1901,
Affilié à la Société Centrale Canine, reconnu par le Ministère de l'Agriculture.

Président : **M. Bernard ROUSSET**

Site Internet : ban-artois.org

REMERCIEMENTS

Le Club Français du Basset Artésien Normand et du Chien d'Artois remercie chaleureusement tous ceux qui se sont dévoués pour que cette exposition soit un succès : en particulier toute l'équipe de L'Association Canine du Lot qui nous reçoit dans ce cadre verdoyant et une mention spéciale aussi pour les propriétaires de Chiens d'Artois qui battent aujourd'hui un record de participation à la Nationale d'Elevage.

B. Rousset

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8 h	Entrée des Chiens
9 h / 12 h 30	Jugements individuels
13h	Apéritif d'honneur et repas
15h-16h30	Désignations des meilleurs lots et des meilleurs individuels, remise des récompenses

Pour Lots d'Elevage, Lots de reproducteurs et meutes,
les chiens doivent être inscrits en classe individuelle.

JURY

M. ROUSSET toutes les classes femelles BAN et Artois.

M. WITZMANN toutes les classes mâles BAN et Artois.

RÉCOMPENSES

Au meilleur de l'exposition

Aux meilleurs de race, meilleur jeune, meilleur champion CACS et RCACS

Excellents classés (non cumulable avec CACS et RCACS)

Aux meilleurs lots d'Elevage et aux meilleurs lots d'affixe

ASSESEURS

M. Philippe BODEAU

M. Salvatore GIANNONE

RÈGLEMENT EXPOSITION CANINE

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Les jugements commenceront à **9 h 00 précises**.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, **AINSI QUE LES CHIENNES EN CHALEUR.**

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés ;
- 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
 - a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

e) toutes chiennes en chaleur seront refusées

JUGEMENTS - Les juges officier seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 80 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le règlement des engagements doit être adressé avec la feuille d'engagement à Cédia - NE Ban et Artois - 67 rue du G^{ral} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM, mais doit être impérativement libellé à l'ordre du Club Français du BAN et du Chien d'Artois.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

CLOTÛRE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 15 juillet 2023, date de réception des engagements chez Cédia.

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir § Réclamations).

TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Pour les exposants provenant d'un département infecté par la rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an,

- 1) Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4272, 50-4273 et 50-4286.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.

- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

- 2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.

- 3) Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé.

En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

- 1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens,

l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

- 2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées **depuis plus d'un mois et moins d'un an**, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué **depuis moins d'un an**.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée.

En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

- 3) Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non conformité aux conditions sanitaires.

LES QUALIFICATIFS A l'attention des exposants

S'il est certes très agréable pour un exposant de voir son chien en tête et paré du carton C.A.C.S. c'est souvent une déception pour le propriétaire du chien classé second, et pourtant, c'est sur un infime détail, sur une impression que le juge qui est obligé, lui, de classer un premier et un deuxième, a fondé son jugement.

EN CHIENS DE RACE, SEUL LE QUALIFICATIF COMPTE. Que le chien soit second ou huitième, s'il est classé **Excellent**, c'est qu'il est bien proche du premier et sa valeur est certes plus grande que celle du **BON** classé troisième.

Messieurs les juges ont été invités par la Société centrale canine à observer certaines directives. Elles ont surtout pour but de donner à chaque qualificatif sa réelle valeur et surtout de revaloriser le qualificatif **TRES BON** souvent considéré par l'amateur comme « inférieur », alors qu'en réalité ce qualificatif s'adresse à un **TRES BON CHIEN**.

Il est rappelé d'abord que le juge porte son jugement sur le chien au moment précis où il est dans le ring, sans tenir compte des succès passés, et encore moins en anticipant sur l'avenir.

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE- Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif **TRES BON** (les chiens qualifiés **BON** ne pourront prétendre à un classement).

Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

Le **C.A.C.S.** ne peut être remis qu'à un chien classé premier dans les excellents, en classe Ouverte, Intermédiaire ou Travail mais cette suprême récompense n'accompagnera pas automatiquement cette première place. Le premier classé peut être « **EXCELLENT** » sans plus. Le **C.A.C.S.** est accordé au sujet exceptionnel, très près de l'idéal d'un standard, digne d'accéder au titre de Champion de France.

Le 1^{er} excellent en classe Jeune peut obtenir le CACS-J.

Le 1^{er} excellent en classe Vétéran peut obtenir le CACS-V.

cedia.fr

au service de la cynophilie



votre partenaire expo

engagements en ligne & résultats des expositions

catalogue, revue, affiche, flyer, newsletter, mailing...



facebook.com/cedia.fr/



Statistiques des chiens inscrits

6e GROUPE

CHIEN D'ARTOIS.....	52
JEUNE MALES.....	De 1 à 6..... 6
OUVERTE MALES.....	De 7 à 19..... 13
NE CONCOURANT PAS MALES.....	De 20 à 22..... 3
JEUNE FEMELLES.....	De 23 à 27..... 5
OUVERTE FEMELLES.....	De 28 à 47..... 20
NE CONCOURANT PAS FEMELLES.....	De 48 à 51..... 4
CONFIRMATION FEMELLES.....	De 52 à 52..... 1
BASSET ARTESIEN NORMAND.....	54
JEUNE MALES.....	De 53 à 53..... 1
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 54 à 55..... 2
OUVERTE MALES.....	De 56 à 61..... 6
TRAVAIL MALES.....	De 62 à 66..... 5
CHAMPION MALES.....	De 67 à 68..... 2
VETERAN MALES.....	De 69 à 70..... 2
NE CONCOURANT PAS MALES.....	De 71 à 71..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 72 à 73..... 2
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 74 à 75..... 2
OUVERTE FEMELLES.....	De 76 à 88..... 13
TRAVAIL FEMELLES.....	De 89 à 99..... 11
CHAMPION FEMELLES.....	De 100 à 102.. 3
VETERAN FEMELLES.....	De 103 à 106.. 4

Soit 106 chiens inscrits pour 20 races dans le 6e Groupe

Soit 106 chiens inscrits pour 20 classes à l'exposition de N.E. BAN et Chien d Artois

JURY

M. ROUSSET Bernard (61)

CHIEN D'ARTOIS

CLASSE JEUNE Femelles : 5

CLASSE OUVERTE Femelles : 20

CLASSE CONFIRMATION Femelles : 1

BASSET ARTESIEN NORMAND

CLASSE JEUNE Femelles : 2

CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 2

CLASSE OUVERTE Femelles : 13

CLASSE TRAVAIL Femelles : 11

CLASSE CHAMPION Femelles : 3

CLASSE VETERAN Femelles : 4

M. WITZMANN Camille (37)

CHIEN D'ARTOIS

CLASSE JEUNE Mâles : 6

CLASSE OUVERTE Mâles : 13

BASSET ARTESIEN NORMAND

CLASSE JEUNE Mâles : 1

CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 2

CLASSE OUVERTE Mâles : 6

CLASSE TRAVAIL Mâles : 5

CLASSE CHAMPION Mâles : 2

CLASSE VETERAN Mâles : 2

CHIEN D'ARTOIS

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. WITZMANN Camille

- 1er EXCELLENT CACS-J **1** TARZAN DES HAUTS DE SAINT CIRQ
LOF : 002497 Tat : 303VMW né le 08/06/2022 (JOSH DES GORGES DE L'ARZON X OVALIE)
Prod. M. BALMES Francis Prop. M. CORTINOVIS Jean-Claude
- 2e EXCELLENT **2** TAXI DES HAUTS DE SAINT CIRQ
LOF : 002489 Tat : 250269590847958 né le 08/06/2022 (JOSH DES GORGES DE L'ARZON X OVALIE)
Prod. M. BALMES Francis Prop. M. BALMES Francis
- TRES BON **3** TEXAS DES HAUTS DE SAINT CIRQ
LOF : 002491 Tat : 250269590844871 né le 08/06/2022 (JOSH DES GORGES DE L'ARZON X OVALIE)
Prod. M. BALMES Francis Prop. M. BALMES Francis
- TRES BON **4** TITAN DES HAUTS DE SAINT CIRQ
LOF : 002512 Tat : 303VMF né le 13/09/2022 (GUERLAIN X PRESTY) Prod. M. BALMES Francis Prop. M. BONNESTEVE Jean-Claude
- TRES BON **5** TRIVIAL DES HAUTS DE SAINT CIRQ
LOF : 002511 Tat : 250269591223752 né le 13/09/2022 (GUERLAIN X PRESTY) Prod. M. BALMES Francis Prop. M. BALMES Francis
- 3e EXCELLENT **6** TYPHON DES HAUTS DE SAINT CIRQ
LOF : 002493 Tat : 250269590846299 né le 08/06/2022 (JOSH DES GORGES DE L'ARZON X OVALIE)
Prod. M. BALMES Francis Prop. M. DESBARATS Didier

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. WITZMANN Camille

- ABSENT **7** LASER
T.I. : ? Tat : 146LFA né le 14/02/2015 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. MARBOUTIN Francis
- EXCELLENT **8** MEZZO DE SAVE ET GARONNE
LOF : 002204/00472 Tat : 250268731733887 né le 25/08/2016 (GUERLAIN X JOYA DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod. M. ZAMUNER Jacques Prop. M. ZAMUNER Jacques
- EXCELLENT **9** MONDIAL DES HAUTS DE SAINT CIRQ
LOF : 002186/00504 Tat : 250269802700147 né le 25/08/2016 (GUERLAIN X HELIA) Prod. M. BALMES Francis Prop. M. CORTINOVIS Jean-Claude
- EXCELLENT **10** NARCO DE L'EYRETTE DU POET MORAND
LOF : 002255/00491 Tat : 240AVV né le 15/12/2017 (MICKET DES ROSELIERES DES ROYS X IDOLE DES ROSELIERES DES ROYS) Prod. M. BOISSET Pierrick Prop. M. EVANNO Sébastien
- ABSENT **11** NOUGAT
T.I. : ? Tat : 250269606977934 né le 02/07/2017 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. EVANNO Sébastien
- ABSENT **12** NYL
T.I. : ? Tat : 250269606969139 né le 02/07/2017 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. MARBOUTIN Francis
- 2e EXCELLENT RCACS **13** PATO DE SAVE ET GARONNE
LOF : 002332/00496 Tat : 250268732538970 né le 18/05/2019 (GUERLAIN X JOYA DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod. M. ZAMUNER Jacques Prop. M. CORTINOVIS Jean-Claude
- ABSENT **14** PRINCE DES ROSELIERES DES ROYS
LOF : 002351/00519 Tat : 269CFT né le 05/11/2019 (OMER DES ROSELIERES DES ROYS X IRIS DES ROSELIERES DES ROYS) Prod. M. PAYS Dimitri Prop. M. EVANNO Sébastien

3e EXCELLENT	15	<u>RAMBO DES HAUTS DE SAINT CIRQ</u>	LOF : 19326 Tat : 250269811685765 né le 14/06/2020 (NARCO X OVALIE) Prod. M. BALMES Francis Prop. M. CORTINOVIS Jean-Claude
1er EXCELLENT CACS	16	<u>ROYAL</u>	LOF : 002482/00508 Tat : 250269811687182 né le 14/06/2020 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. BALMES Francis
Meilleur de Race EXCELLENT	17	<u>RYDER</u>	LOF : 002473/00507 Tat : 250269610058870 né le 05/06/2020 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. LATGE Julien
EXCELLENT	18	<u>SAM DE SAVE ET GARONNE</u>	LOF : 002461 Tat : 250268780078090 né le 20/08/2021 (NARCO DE L'EYRETTE DU POET MORAND X JOYA DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod. M. ZAMUNER Jacques Prop. M. CORTINOVIS Jean-Claude
EXCELLENT	19	<u>SAXO DES ROSELIERES DES ROYS</u>	LOF : 002413/00509 Tat : 295SZR né le 10/04/2021 (NEMO DES ROSELIERES DES ROYS X MALICE DES ROSELIERES DES ROYS) Prod. M. PAYS Dimitri Prop. M. DESBARATS Didier

CLASSE NE CONCOURANT PAS MALES - JUGE M. WITZMANN Camille

ABSENT	20	<u>JAZZ</u>	LOF : 002206/00454 Tat : 144RYN né le 20/03/2014 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. BALMES Francis
ABSENT	21	<u>TEMPO DU COL DE LA MONTAGNE NOIRE</u>	LOF : 002501 Tat : 314SPD né le 10/10/2022 (ROYAL X ROYALE) Prod. M. LATGE Julien Prop. M. LATGE Julien
ABSENT	22	<u>TEXAS DU COL DE LA MONTAGNE NOIRE</u>	LOF : 002502 Tat : 314SPE né le 10/10/2022 (ROYAL X ROYALE) Prod. M. LATGE Julien Prop. M. LATGE Julien

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. ROUSSET Bernard

3e EXCELLENT	23	<u>TAIGA DES HAUTS DE SAINT CIRQ</u>	LOF : 002496/00608 Tat : 250269590846703 née le 08/06/2022 (JOSH DES GORGES DE L'ARZON X OVALIE) Prod. M. BALMES Francis Prop. M. EVANNO Sébastien
1er EXCELLENT CACS-J	24	<u>TARA</u>	T.I. : ? Tat : 250269591119865 née le 15/08/2022 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. MARBOUTIN Francis
4e EXCELLENT	25	<u>TOSCANE DES HAUTS DE SAINT CIRQ</u>	LOF : 002507 Tat : 250269591224632 née le 13/09/2022 (GUERLAIN X PRESTY) Prod. M. BALMES Francis Prop. M. DESBARATS Didier
2e EXCELLENT	26	<u>TOURAIN DES HAUTS DE SAINT CIRQ</u>	LOF : 002494 Tat : 250269590846511 née le 08/06/2022 (JOSH DES GORGES DE L'ARZON X OVALIE) Prod. M. BALMES Francis Prop. M. DESBARATS Didier
EXCELLENT	27	<u>TULIPE DU COL DE LA MONTAGNE NOIRE</u>	LOF : 002506 Tat : 318TYU née le 10/10/2022 (ROYAL X ROYALE) Prod. M. LATGE Julien Prop. M. MARBOUTIN Francis

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. ROUSSET Bernard

TRES BON	28	<u>LORKA</u>	T.I. : ? Tat : 140KNZ née le 14/02/2015 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. MARBOUTIN Francis
ABSENT	29	<u>LYS</u>	T.I. : ? Tat : 140KNW née le 14/02/2015 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. MARBOUTIN Francis

ABSENT	30	<u>MAYA DES MONTS DU FAUCIGNY</u>	LOF : 002181 Tat : 179KHH née le 15/05/2016 (ESPOIR DES GORGES DE L'ARZON X FILANTE DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod. M. LEFEBVRE Kévin Prop. M. MARBOUTIN Francis
EXCELLENT	31	<u>MINA DES MONTS DU FAUCIGNY</u>	LOF : 002180 Tat : 179KHG née le 15/05/2016 (ESPOIR DES GORGES DE L'ARZON X FILANTE DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod. M. LEFEBVRE Kévin Prop. M. MARBOUTIN Francis
BON	32	<u>NEIGE</u>	T.I. : ? Tat : 250269606971546 née le 02/07/2017 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. MARBOUTIN Francis
EXCELLENT	33	<u>NESS DES HAUTS DE SAINT CIRQ</u>	LOF : 002219 Tat : 219AZF née le 23/04/2017 (GUERLAIN X IZOU) Prod. M. BALMES Francis Prop. M. EVANNO Sébastien
ABSENT	34	<u>NOISETTE</u>	T.I. : ? Tat : 250269606967854 née le 02/07/2017 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. EVANNO Sébastien
TRES BON	35	<u>OLLIE</u>	LOF : 002472/00588 Tat : 250268732025228 née le 11/03/2018 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. POUJADE Sébastien
ABSENT	36	<u>ORCA</u>	LOF : 22734 Tat : 250268732345928 née le 10/07/2018 (MAURICE X MAURICETTE) Prod. M. ANDRE Lionel Prop. M. CORTINOVIS Jean-Claude
EXCELLENT	37	<u>OVALIE</u>	LOF : 002381/00568 Tat : 246SFK née le 16/04/2018 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. BALMES Francis
EXCELLENT	38	<u>PASSION VALLONS CAUDE</u>	LOF : 002407/00587 Tat : 250268501893758 née le 30/12/2019 (NICKE DES ROSELIERES DES ROYS X NINA DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod. M. BEDOURET Jérôme Prop. M. POUJADE Sébastien
ABSENT	39	<u>ROYALE</u>	LOF : 002474/00589 Tat : 250269608937886 née le 16/07/2020 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. LATGE Julien
1er EXCELLENT CACs	40	<u>RUBIS</u>	T.I. : ? Tat : 282LXJ née le 14/06/2020 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. EVANNO Sébastien
Meilleur de sexe Opposé			
4e EXCELLENT	41	<u>SAMBA DES ROSELIERES DES ROYS</u>	LOF : 002441/00592 Tat : 300WRM née le 17/07/2021 (MICKET DES ROSELIERES DES ROYS X LOVE DES ROSELIERES DES ROYS) Prod. M. PAYS Dimitri Prop. M. DESBARATS Didier
3e EXCELLENT	42	<u>SAPHIRE DES VOLCANS DE LA CASTANHAL</u>	LOF : 002426/00586 Tat : 250268743922098 née le 15/05/2021 (MICKET DES ROSELIERES DES ROYS X HEVA) Prod. M. POUJADE Sébastien Prop. M. POUJADE Sébastien
TRES BON	43	<u>SAVANE DE SAVE ET GARONNE</u>	LOF : 002463/00604 Tat : 250268780078083 née le 20/08/2021 (NARCO DE L'EYRETTE DU POET MORAND X JOYA DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod. M. ZAMUNER Jacques Prop. M. ZAMUNER Jacques

EXCELLENT 44 SAVOIE DES MONTS DU FAUCIGNY

LOF : 002454/00591 Tat : 250268743792564 née le 27/03/2021 (MAC DES ROSELIERES DES ROYS X LALOU DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod. M. LEFEBVRE Kévin Prop. M. DESBARATS Didier

2e EXCELLENT RCACS 45 SOLOGNE

LOF : 002431/00593 Tat : 250268502065951 née le 07/06/2021 (PAF DES ROSELIERES DES ROYS X PINUTS DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod. M. TEYSSIER Franck Prop. M. DESBARATS Didier

ABSENT 46 SOLOGNE DE SAVE ET GARONNE

LOF : 002462/00606 Tat : 250268780078086 née le 20/08/2021 (NARCO DE L'EYRETTE DU POET MORAND X JOYA DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod. M. ZAMUNER Jacques Prop. M. ZAMUNER Jacques

ABSENT 47 STELLA DES ROSELIERES DES ROYS

LOF : 002440/00595 Tat : 300WRL née le 17/07/2021 (MICKET DES ROSELIERES DES ROYS X LOVE DES ROSELIERES DES ROYS) Prod. M. PAYS Dimitri Prop. M. BALMES Francis

CLASSE NE CONCOURANT PAS FEMELLES - JUGE M. ROUSSET Bernard**ABSENT 48 PRESTY**

LOF : 002471/00585 Tat : 250269811749090 née le 14/06/2019 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. BALMES Francis

ABSENT 49 RIVA

LOF : 002483/00590 Tat : 250269608763060 née le 27/09/2020 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. BALMES Francis

ABSENT 50 TELMA DU COL DE LA MONTAGNE NOIRE

LOF : 002503 Tat : 314SPF née le 10/10/2022 (ROYAL X ROYALE) Prod. M. LATGE Julien Prop. M. LATGE Julien

ABSENT 51 TOKYO DES HAUTS DE SAINT CIRQ

LOF : 002508 Tat : 250269591223726 née le 13/09/2022 (GUERLAIN X PRESTY) Prod. M. BALMES Francis Prop. M. BALMES Francis

CLASSE CONFIRMATION FEMELLES - JUGE M. ROUSSET Bernard**ABSENT 52 TANGA**

T.I. : ? Tat : 314SNX née le 14/06/2022 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. LATGE Julien

BASSET ARTESIEN NORMAND**CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. WITZMANN Camille****1er EXCELLENT CACS-J 53 TANTALE VA ET LAISSE DIRE**

Meilleur Jeune

LOF : 030126/04382 Tat : 310ZWV né le 20/03/2022 (PEGAS VA ET LAISSE DIRE X LECKY) Prod. M. DENIAU Olivier Prop. M. DENIAU Olivier

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. WITZMANN Camille**2e EXCELLENT 54 SAMY**

LOF : 030189/04372 Tat : 250269699518371 né le 01/08/2021 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. LINON Guy

1er EXCELLENT 55 SPECULOS DU DOMAINE DE LU TI

LOF : 030138/04376 Tat : 250269610153198 né le 21/08/2021 (GUIZMO DU DOMAINE DE LU TI X QUINOA HERITAGE DE TOUNDRA) Prod. M. Mme MARGAS Tony et Angélique Prop. M. Mme MARGAS Tony et Angélique

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. WITZMANN Camille**ABSENT 56 GABIN DES COMBES DU SALEPEYSSOU**

LOF : 028171/04159 Tat : 250269801742492 né le 04/06/2011 (BOUFFY TRESOR DE LA DOROGNE X DIAMS DES COMBES DU SALEPEYSSOU) Prod. M. LINON Guy Prop. M. LINON Guy

ABSENT

57 GOLIATH DES COMBES DU SALEPEYSSOU

LOF : 028172/04158 Tat : 250269801738275 né le 04/06/2011 (BOUFFY TRESOR DE LA DORDOGNE X DIAMS DES COMBES DU SALEPEYSSOU) Prod. M. LINON Guy Prop. M. LINON Guy

2e EXCELLENT

58 MAGNUM DU REVE DE TACHOU

LOF : 029100/04273 Tat : 250268712397708 né le 09/05/2016 (IGNACE DU DOMAINE DES MARCHANDS X JAZZY) Prod. M. Mlle PLATRET Michel / BARON Emilie Prop. M. PLATRET Michel

TRES BON

59 NIMBUS DES VARENNES DU VAL DE LOIRE

LOF : 029281/04296 Tat : 250269811383490 né le 30/05/2017 (GEVAUDAN DU GRAND HOURQUEYRE X JADORE DES VARENNES DU VAL DE LOIRE) Prod. Mme M. BERTHAULT Marie-Josée et François Prop. M. LACROIX Dominique

1er EXCELLENT
RCACS**60 RIGOLO DU DOMAINE DE LU TI**

LOF : 029991/04375 Tat : 250268743560666 né le 17/11/2020 (NUTELLA DU DOMAINE DE LU TI X OLYZEN DU DOMAINE DE LU TI) Prod. M. Mme MARGAS Tony et Angélique Prop. M. Mme MARGAS Tony et Angélique

TRES BON

61 SLAM

LOF : 030008/04373 Tat : 250269610035823 né le 15/06/2021 (NIKKO DU REVE DE TACHOU X OLALA DU DOMAINE DE LU TI) Prod. Mme ZANINOT Margaux Prop. M. LACROIX Dominique

CLASSE TRAVAIL MALES - JUGE M. WITZMANN Camille

3e EXCELLENT

62 NERGAL VA ET LAISSE DIRE

LOF : 029398/04304 Tat : 237UKD né le 04/11/2017 (INOX DU LARZAC MERIDIONAL X ISIS) Prod. M. DENIAU Olivier Prop. M. DENIAU Olivier

EXCELLENT

63 NIKKO DU REVE DE TACHOU

LOF : 029319/04295 Tat : 250268731990247 né le 16/06/2017 (IZAK X JUNA) Prod. M. Mlle PLATRET Michel / BARON Emilie Prop. M. PLATRET Michel

4e EXCELLENT

64 PEGASE VA ET LAISSE DIRE

LOF : 029712/04336 Tat : 272LLG né le 29/09/2019 (NEPTUNE I VA ET LAISSE DIRE X INO VA ET LAISSE DIRE) Prod. M. DENIAU Olivier Prop. M. DENIAU Olivier

2e EXCELLENT

65 ROSPICO DES DOMAINES DU ROI MARCH

LOF : 029870/04365 Tat : 250269811866414 né le 05/06/2020 (ORIGAN X HOLENN-MOR DES ROSIERS D'ANJOU) Prod. M. Mme ROLLAND Martial et Viviane Prop. M. ARNAUD Adrien

1er EXCELLENT
CACCS**66 SCHWEPES DU DOMAINE DE LU TI**

LOF : 030150/04379 Tat : 250269610151434 né le 09/09/2021 (ORIGAN DU DOMAINE DE LU TI X ORIFLETTE DU DOMAINE DE LU TI) Prod. M. Mme MARGAS Tony et Angélique Prop. M. Mme MARGAS Tony et Angélique

Meilleur de Race**CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. WITZMANN Camille**

1er EXCELLENT

67 PANGO DES ROSIERS D'ANJOU

LOF : 029696/04337 Tat : 270BML né le 10/09/2019 (HORACE DES ROSIERS D'ANJOU X JAIKA DU GRAND HOURQUEYRE) Prod. M. HUREL Claude Prop. M. HUREL Claude

2e EXCELLENT

68 PEPIN DU DOMAINE DE LU TI

LOF : 029774/04349 Tat : 250269608401804 né le 10/09/2019 (MISTRAL DU DOMAINE DE LU TI X NECTARINE DU DOMAINE DE LU TI) Prod. M. Mme MARGAS Tony et Angélique Prop. M. Mme MARGAS Tony et Angélique

CLASSE VETERAN MALES - JUGE M. WITZMANN Camille1er EXCELLENT
CACCS-V**69 HUGO DE LA PETITE DORDOGNE**

LOF : 028484/04192 Tat : 250269604783375 né le 26/09/2012 (FEODAL DE LA PETITE DORDOGNE X EMINENCE DES COMBES DU SALEPEYSSOU) Prod. M. AZZOPARDI Norbert Prop. M. DELTREUIL Claude

Meilleur Vétéran

2e EXCELLENT **70** **IVO DU DOMAINE DES MARCHANDS**

LOF : 028551/04202 Tat : 250269810065170 né le 15/06/2013 (COLONEL DU DOMAINE DES MARCHANDS X CALLYE DU GRAND TARAVAS) Prod. M. SAUZET Thierry Prop. M. FIEVEZ André

CLASSE NE CONCOURANT PAS MALES - JUGE M. WITZMANN CamilleABSENT **71** **ELIOS DES COMBES DU SALEPEYSSOU**

LOF : 027755/04113 Tat : 2FPA 849 né le 29/11/2009 (BOUFFY TRESOR DE LA DORDOGNE X DIAMS DES COMBES DU SALEPEYSSOU) Prod. M. LINON Guy Prop. M. FIEVEZ André

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. ROUSSET Bernard1er EXCELLENT **72** **TAGADA DU DOMAINE DE LU TI**
CAC-S-J

LOF : 030171 Tat : 250269590884404 née le 21/03/2022 (GUIZMO DU DOMAINE DE LU TI X LAIKA) Prod. M. Mme MARGAS Tony et Angélique Prop. M. Mme MARGAS Tony et Angélique

2e EXCELLENT **73** **TENTATION DU DOMAINE DE LU TI**

LOF : 030232 Tat : 250269590798928 née le 03/07/2022 (RAFALE DU DOMAINE DE LU TI X OASIS DU DOMAINE DE LU TI) Prod. M. Mme MARGAS Tony et Angélique Prop. M. Mme MARGAS Tony et Angélique

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. ROUSSET Bernard2e EXCELLENT **74** **SALACCA DU DOMAINE DE LU TI**

LOF : 030136 Tat : 250269610153190 née le 21/08/2021 (GUIZMO DU DOMAINE DE LU TI X QUINOA HERITAGE DE TOUNDRA) Prod. M. Mme MARGAS Tony et Angélique Prop. M. Mme MARGAS Tony et Angélique

1er EXCELLENT **75** **SANGRIA DU DOMAINE DE LU TI**

LOF : 030154 Tat : 250269610151206 née le 09/09/2021 (ORIGAN DU DOMAINE DE LU TI X ORIFLETTE DU DOMAINE DE LU TI) Prod. M. Mme MARGAS Tony et Angélique Prop. M. Mme MARGAS Tony et Angélique

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. ROUSSET BernardTRES BON **76** **LICHETTE DU REVE DE TACHOU**

LOF : 029027/05687 Tat : 250268731419659 née le 26/09/2015 (IGNACE DU DOMAINE DES MARCHANDS X ESTIVE DES GORGES DE L'ARZON) Prod. M. Mlle PLATRET Michel / BARON Emilie Prop. M. PLATRET Michel

EXCELLENT **77** **NEVA DES COMBES DU SALEPEYSSOU**

LOF : 029336/05784 Tat : 250269811366928 née le 16/07/2017 (JASPER DIT JUPITER DU GRAND HOURQUEYRE X ISIS) Prod. M. LINON Guy Prop. M. LINON Guy

EXCELLENT **78** **NOISETTE**

LOF : 029317/05753 Tat : 227ACR née le 29/06/2017 (DORMEUR X ERMINE DE LA FORGE DU PUCH) Prod. M. FERRE Cyril Prop. M. FERRE Cyril

EXCELLENT **79** **NOUCHKA**

LOF : 029316/05752 Tat : 227ACS née le 29/06/2017 (DORMEUR X ERMINE DE LA FORGE DU PUCH) Prod. M. FERRE Cyril Prop. M. FERRE Cyril

EXCELLENT **80** **ORA**

LOF : 029714/05794 Tat : 255NHV née le 09/10/2018 (T.I. X T.I.) Prod. ? Prop. M. LINON Guy

4e EXCELLENT **81** **ORPHEE**

LOF : 029587/05783 Tat : 250269608120604 née le 25/07/2018 (GABIN DES COMBES DU SALEPEYSSOU X LOLA DU DOMAINE DES DEUX PLATANES) Prod. M. BEGARIE Willy Prop. M. LINON Guy

EXCELLENT **82** **PENNE VA ET LAISSE DIRE**

LOF : 029713/05816 Tat : 272LLD née le 29/09/2019 (NEPTUNE I VA ET LAISSE DIRE X INO VA ET LAISSE DIRE) Prod. M. DENIAU Olivier Prop. M. GAIANI Didier

EXCELLENT	83	<u>PLUME DU COUVENT D'ERMINE</u>	LOF : 029618/05806 Tat : 257BBP née le 11/03/2019 (MILORD DE LA FORGE DU PUCH X IKY) Prod. M. FERRE Cyril Prop. M. FERRE Cyril
EXCELLENT	84	<u>PYRRHA DU REVE DE TACHOU</u>	LOF : 029744/05813 Tat : 250268743063028 née le 24/08/2019 (NIKKO DU REVE DE TACHOU X MALIGNE DU REVE DE TACHOU) Prod. M. Mlle PLATRET Michel / BARON Emilie Prop. M. PLATRET Michel
3e EXCELLENT	85	<u>RASCASSE DU COUVENT D'ERMINE</u>	LOF : 029855/05842 Tat : 279ZUU née le 01/05/2020 (ERON X NOUCHKA) Prod. M. FERRE Cyril Prop. M. FERRE Cyril
2e EXCELLENT	86	<u>RUSTINE DU COUVENT D'ERMINE</u>	LOF : 029856/05843 Tat : 279ZUV née le 01/05/2020 (ERON X NOUCHKA) Prod. M. FERRE Cyril Prop. M. FERRE Cyril
TRES BON	87	<u>SOCQUETTE DE LA FORGE DU PUCH</u>	LOF : 030016/05873 Tat : 301YKD née le 03/08/2021 (MISSOURI DE LA BASTIDE DE GUYENNE X MASCOTTE DE LA FORGE DU PUCH) Prod. M. HERMEL Philippe Prop. M. FERRE Cyril
1er EXCELLENT CACCS	88	<u>TOURTEL DE LA MAISON HARCOURT</u>	LOF : 030107 Tat : 250269101033790 née le 18/03/2022 (RAFALE DU DOMAINE DE LU TI X NSY DE LA MAISON HARCOURT) Prod. Mme M. D'HARCOURT Patricia et Robert Prop. M. Mme MARGAS Tony et Angélique
CLASSE TRAVAIL FEMELLES - JUGE M. ROUSSET Bernard			
EXCELLENT	89	<u>LECKY</u>	LOF : 029048/05690 Tat : 250269606529443 née le 01/12/2015 (JASPER (DIT JUPITER) DU GRAND HOURQUEYRE X FLAMBY) Prod. M. SABLAYROLLES Joseph Prop. M. DENIAU Olivier
EXCELLENT	90	<u>MALIGNE DU REVE DE TACHOU</u>	LOF : 029102/05710 Tat : 250268712397906 née le 09/05/2016 (IGNACE DU DOMAINE DES MARCHANDS X JAZZY) Prod. M. Mlle PLATRET Michel / BARON Emilie Prop. M. PLATRET Michel
4e EXCELLENT	91	<u>NOUGATINE DA TERRA QUENTE</u>	LOF : 029501/05746 Tat : 620098100451185 née le 10/09/2017 (MERLOT DE BERENICE X JARDIN DE BELLES ROSES DA TERRA QUENTE) Prod. M. CAFE Prop. M. GAIANI Didier
EXCELLENT	92	<u>NYX DES COMBES DU SALEPEYSSOU</u>	LOF : 029337/05744 Tat : 226YLL née le 16/07/2017 (JASPER (DIT JUPITER) DU GRAND HOURQUEYRE X ISIS) Prod. M. LINON Guy Prop. M. DENIAU Olivier
3e EXCELLENT	93	<u>OREE DU REVE DE TACHOU</u>	LOF : 029465/05787 Tat : 250268732348038 née le 11/06/2018 (IZAK X JAZZY) Prod. M. Mlle PLATRET Michel / BARON Emilie Prop. M. FIEVEZ André
EXCELLENT	94	<u>OSTALERI DU DOMAINE DE LU TI</u>	LOF : 029667/05860 Tat : 250268732490755 née le 01/12/2018 (ITY'S DU DOMAINE DE LU TI X LAIKA) Prod. M. MARGAS Tony et Angélique Prop. M. HUREL Claude
2e EXCELLENT	95	<u>OXALIS DU VENT DES MIELLES</u>	LOF : 029521/05790 Tat : 250268732395092 née le 10/09/2018 (KAISLAN TILAN LE CARTOUCHE X JALNA DU VENT DES MIELLES) Prod. M. Mme GARET Loïc et Monique Prop. M. Mme GARET Monique et Loïc
1er EXCELLENT RCACS	96	<u>PETIOTTE DES ROSIERS D'ANJOU</u>	LOF : 029694/05817 Tat : 270BMS née le 10/09/2019 (HORACE DES ROSIERS D'ANJOU X JAIKA DU GRAND HOURQUEYRE) Prod. M. HUREL Claude Prop. M. HUREL Claude

EXCELLENT	97	<u>RHEA</u>	LOF : 029817/05831 Tat : 272LLM née le 22/03/2020 (NEPTUNE I VA ET LAISSE DIRE X OLYMPE II VA ET LAISSE DIRE) Prod. M. CHARBONNIER Ludovic Prop. M. DENIAU Olivier
EXCELLENT	98	<u>SAGA</u>	LOF : 030011/05862 Tat : 250269610035813 née le 15/06/2021 (NIKKO DU REVE DE TACHOU X OLALA DU DOMAINE DE LU TI) Prod. Mme ZANINOT Margaux Prop. M. PLATRET Michel
ABSENT	99	<u>SONNY</u>	LOF : 030053/05863 Tat : 250269100293837 née le 11/07/2021 (MILORD DE LA FORGE DU PUCH X POUPOUNE DU DOMAINE DE LU TI) Prod. M. ROUX Jacques Prop. M. HUREL Claude

CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. ROUSSET Bernard

3e EXCELLENT	100	<u>JELINOTTE DU GRAND HOURQUEYRE</u>	LOF : 028755/05648 Tat : 2HAW 874 née le 27/06/2014 (EROS DES ROSIERS D'ANJOU X GENTIANE DU GRAND HOURQUEYRE) Prod. Mme BELLET Nicole Prop. M. HUREL Claude
1er EXCELLENT	101	<u>OSAKA DES ROSIERS D'ANJOU</u>	LOF : 029545/05797 Tat : 250269802796838 née le 30/08/2018 (IDOLE X IDYLLE DES ROSIERS D'ANJOU) Prod. M. HUREL Claude Prop. M. HUREL Claude
Meilleur de sexe Opposé			
2e EXCELLENT	102	<u>SODA DU DOMAINE DE LU TI</u>	LOF : 030094/05865 Tat : 250269610081089 née le 17/05/2021 (RAFALE DU DOMAINE DE LU TI X NECTARINE DU DOMAINE DE LU TI) Prod. M. Mme MARGAS Tony et Angélique Prop. M. Mme MARGAS Tony et Angélique

CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE M. ROUSSET Bernard

2e EXCELLENT	103	<u>HONDE DU REVE DE TACHOU</u>	LOF : 028369/05577 Tat : 2HBW 910 née le 26/06/2012 (COLONEL DU DOMAINE DES MARCHANDS X CANNELLE DU GRAND TARAVALS) Prod. M. Mlle PLATRET Michel / BARON Emilie Prop. M. GAIANI Didier
1er EXCELLENT CACS-V	104	<u>ISIS</u>	LOF : 028530/05609 Tat : 121ZUM née le 21/05/2013 (BAYARD (DIT BACCHUS) X FRIMEUSE VA ET LAISSE DIRE) Prod. Mlle LEZIER Claire Prop. M. DENIAU Olivier
3e EXCELLENT	105	<u>JALNA DU VENT DES MIELLES</u>	LOF : 028721/05650 Tat : 250269606126938 née le 28/03/2014 (FENCH DES ROSIERS D'ANJOU X DUNE DU VENT DES MIELLES) Prod. M. Mme GARET Loïc et Monique Prop. M. Mme GARET Monique et Loïc
4e EXCELLENT	106	<u>LEDA DES RIVES DU TAUROU</u>	LOF : 028932/05685 Tat : 250268731366674 née le 26/05/2015 (GOLIATH DES COMBES DU SALEPEYSSOU X HONDE DU REVE DE TACHOU) Prod. M. GAIANI Didier Prop. M. FIEVEZ André

Liste des exposants
N.E. BAN et Chien d Artois samedi 29 juillet 2023

A

ARNAUD Adrien 7, avenue Pierre Azéma 34530 MONTAGNAC 65

B

BALMES Francis Pech Lamat Bas 230, chemin du Pech Lamat Bas 46090 BERGANTY -3-5-16-20-37-47-48-49-51

BONNESTEVE Jean-Claude 918, route de Figeac 82240 PUYLAROQUE 4

C

CORTINOVIS Jean-Claude () 1-9-13-15-18-36

D

DELTREUIL Claude 9, rue de la Peyrière 24170 BELVES 69

DENIAU Olivier 40, rue de Montrichard 41110 POUILLE -62-64-89-92-97-104

DESBARATS Didier () 6-19-25-26-41-44-45

E

EVANNO Sébastien () 0-11-14-23-33-34-40

F

FERRE Cyril () 78-79-83-85-86-87

FIEVEZ André Laekem 47, rue Edouard Manet 85000 LA ROCHE SUR YON 70-71-93-106

G

GAIANI Didier 4, allée Marie Cronier 81110 DOURGNE 82-91-103

GARET Monique et Loïc 4, rue du Jaunay 85800 GIVRAND 95-105

H

HUREL Claude 48, rue de la Gare 49350 LES ROSIERS 37-94-96-99-100-101

L

LACROIX Dominique 46, rue du Châtelet 51250 SERMAIZE LES BAINS 59-61

LATGE Julien 1088, les Margaridous 81290 LABRUGUIERE 17-21-22-39-50-52

LINON Guy Monbourou 82240 LABASTIDE DE PENNE 54-56-57-77-80-81

M

MARBOUTIN Francis () 1-12-24-27-28-29-30-31-32

MARGAS Tony et Angélique La Caillerie 49380 NOTRE DAME D'ALLENCON 3-60-66-68-72-73-74-75-88-102

P

PLATRET Michel Le Villerot 2, rue de la Varenne 71440 THUREY 58-63-76-84-90-98

POUJADE Sébastien 4, rue de la Coste 15290 CAYROLS 35-38-42

Z

ZAMUNER Jacques Quartier Mouran 695, route du Lanot 31420 CASSAGNABERE TOURNAS 8-43-46